

L'examen des vœux avec l'Outil d'Aide à la Décision

LES PRINCIPALES

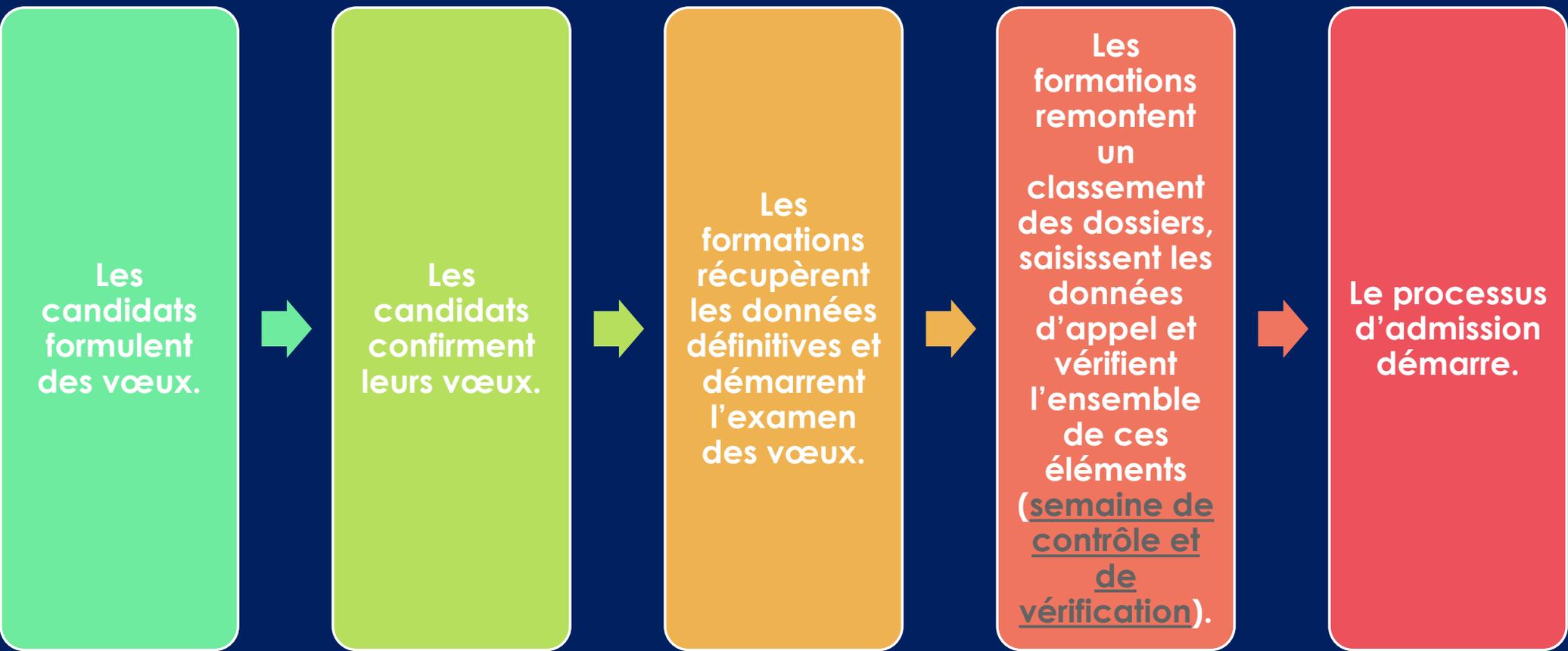
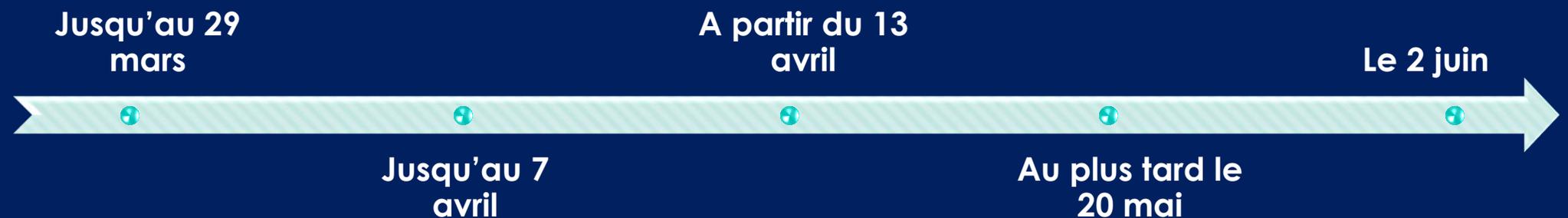
- L'examen des dossiers, un passage obligé pour :
 - Assurer pour chaque formation **la qualité et l'efficacité** de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur, en répondant aussi aux enjeux de transparence sur les critères d'examen et d'équité de traitement
 - Identifier les besoins d'accompagnement des futurs étudiants (**OUI-SI**)
 - Déterminer **le classement pédagogique** en lien avec les attendus/critères et le dossier du candidat
- Un travail d'analyse **nécessairement collectif** organisé dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (CEV)
- Un **pilote** (c'est le Responsable de l'OAD si cet outil est utilisé) garant de la qualité et de la fiabilité du classement établi et remonté dans les délais réglementaires au SCN Parcoursup. Il est acteur de la phase de vérification des classements
- **Des outils de régulation** prévus par le législateur pour répondre à des objectifs de politique publique (égalité des chances ; mobilité) qui déterminent l'ordre d'appel

L A D E M A R C H E

- Les développements faits cette année sur l'OAD s'inscrivent dans une démarche de **stabilisation** de l'outil. Nous avons engagé :
 - une évolution majeure demandé par des responsables de formation : **la possibilité d'utiliser l'OAD en cas de jury distinct**
 - un process de simplification des droits : un droit unique « Responsable de l'OAD » **qui peut tout FAIRE** et des examinateurs qui ont accès aux dossiers des candidats pour deux missions principales : évaluation d'un élément précis et analyse du pré classement (vidéo : les acteurs de l'OAD)
- Le cadre du nouveau baccalauréat → **les spécialités identifiées sont inchangées**, vous pouvez retrouver sur le site Eduscol les programmes et épreuves du bac 2022
- Nous avons remplacé les supports de formation papier volumineux et peu lus → à la place nous mettons à votre disposition une carte mentale et des vidéos thématiques
- Le bac à sable est **ouvert plus tôt** : tester, éprouver le paramétrage, anticiper
- Des séances d'information pour tous : présentation du contexte, de la carte mentale et de 3 vidéos clés. Un enrichissement progressif avec de nouvelles vidéos
- Récupération des questions pertinentes pour **alimenter une FAQ au service de tous**

LE CALENDRIER

Rappel du calendrier d'examen des vœux



C E V

Quelques rappels sur
l'examen des vœux et
le rôle de la CEV



Utilisation facultative de
l'OAD



Production du rapport
public

Le travail de la commission d'examen des vœux consiste à **définir les critères ou paramètres et modalités d'examen** des dossiers dans le respect des critères généraux publiés sur la plateforme.

La commission d'examen des vœux **ne doit se baser que sur** des éléments issus de ces critères généraux, affichés aux candidats dans les fiches formation.

Il n'est pas possible de demander aux candidats des éléments ou des pièces supplémentaires non paramétrés lors de la phase de formulation des vœux.

La commission d'examen des vœux qui souhaite utiliser l'outil d'aide à la décision proposé sur la plateforme Parcoursup, dont l'utilisation est facultative, **formalise en les paramétrant dans l'OAD**, les critères d'examen des vœux qu'elle a définis.

Ces critères seront ceux dont le chef d'établissement rendra compte **dans le rapport public** d'examen des vœux à la fin de la procédure (article D. 612-1-5 du code de l'éducation).

C O N V E N T I O N

Un préalable pour utiliser l'OAD : la signature de la convention de sous-traitance, prévue par l'article 28 du règlement général sur la protection des données – RGPD.

Cette convention rappelle que l'utilisation de l'outil d'aide à la décision est facultative. Elle signale aussi que l'outil est paramétré par la Commission d'examen des vœux, en référence aux critères généraux d'examen des vœux définis et affichés sur le site parcoursup.fr.

En signant cette convention, le responsable de l'outil d'aide à la décision s'engage à ce que les résultats produits soient utilisés par les membres de la commission pour l'examen des dossiers selon les modalités qu'elle a établies.

L'administrateur devra, in fine, faire signer au chef d'établissement une convention papier dans laquelle il aura fait figurer en annexe l'ensemble des formations pour lesquelles l'outil d'aide à la décision sera utilisée et pour lesquelles la case « j'accepte et m'engage à faire signer la présente convention par le chef d'établissement » aura été cochée électroniquement.

DES OUTILS



Pour décliner les critères et coefficients décidés par la commission en paramètres pour l'outil d'aide à la décision, UN outil : la feuille de route.
→ Support papier qui permet de centraliser tous les éléments à paramétrer et cela série de bac par série de bac

Un **site de référence** (Eduscol) pour prendre connaissance de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat



Horaires

Horaires des enseignements communs

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe de terminale Horaire par élève
Français	3 h	-
Philosophie	-	2 h
Histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 h d'ETLV)	4 h (dont 1 h d'ETLV)
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Mathématiques	3 h	3 h

<https://eduscol.education.fr/634/cycle-terminal-de-la-voie-generale>

<https://eduscol.education.fr/638/cycle-terminal-de-la-voie-technologique>

<https://eduscol.education.fr/727/detaill-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

<https://eduscol.education.fr/741/presentation-du-baccalaureat-technologique>

CONSIGNES

Pour commencer,
réfléchir au
paramétrage de la
feuille de route



Un enjeu essentiel : la
lecture qualitative des
dossiers



A ne pas oublier :
étudier le classement,
s'assurer qu'il répond au
choix de la CEV avant
de le valider

Pour traduire les critères généraux d'examen des vœux en paramètres pour l'outil d'aide à la décision, vous disposez d'un outil : **la feuille de route**. Elle permet aux membres de la CEV de préparer efficacement l'examen des vœux, de centraliser tous les éléments à paramétrer et cela série de bac par série de bac. **L'utilisation de cette feuille de route est primordiale.**

L'examen des dossiers ne se limite pas à l'examen des notes. **L'analyse qualitative des dossiers** nécessitant une lecture individuelle du dossier est essentielle pour identifier et prendre en compte la motivation du candidat, les appréciations des enseignants sur les bulletins scolaires, la rubrique « Activités et centres d'intérêt ».

L'OAD permet de visualiser de façon synthétique les résultats du classement et la répartition des candidats. Il importe d'analyser ces résultats, de prêter une attention aux dossiers avec une note calculée avec peu de coefficient, de confronter les résultats avec les objectifs de la CEV : **le classement doit être conforme à ces objectifs pour garantir un recrutement de qualité.**

CARTE MENTALE : UN FIL CONDUCTEUR POUR LE R OAD

Aide à la décision : mode d'emploi

1 Entrées

CGEV

Critères généraux d'examen des voeux
déclinés en critères et pondérations
Résultats académiques par la

CEV

ÉTAPE 1 Composer sa commission d'examen des voeux

Feuille de route

EDUSCOL

2 Examen des voeux avec l'OAD

Acteurs de l'OAD

Mode d'emploi

Les missions du responsable de l'OAD

ÉTAPE 2 Paramétrer l'OAD à partir des critères définis par la CEV

- Évaluations quantitatives
 - Comment valoriser le parcours des élèves
 - Comment valoriser le niveau dans une matière
 - Comment valoriser une série de bac
- Évaluations de langue vivante
- Évaluations d'éléments qualitatifs
- Fiche Avenir
- Note globale

ÉTAPE 3 Calculer la note globale et visualiser le préclassement

ÉTAPE 4 Contrôler et valider le travail des examinateurs

- Vérification de la saisie des évaluations relatives aux éléments qualitatifs
- Vérification de l'analyse du pré-classement

ÉTAPE 5 Produire, sécuriser et intégrer un classement

RGPD

- Analyse d'impact relative à la protection des données : document cadre
- Note de cadrage - Traitement des données dans l'OAD et obligations du RGPD
- Note de cadrage - AIPD

- Définir le rôle des examinateurs
- Annulation d'une attribution
- Attribution par fichier

Les missions des examinateurs

Évaluer un ou plusieurs éléments qualitatifs

Analyser le pré-classement

3 Sortie

Classement

- Règles relatives à l'Exp-ST5

Glossaire

- CEV** : Commission d'Examen des Voeux
- CGEV** : Critères Généraux d'Examen des Voeux
- OAD** : Outil d'Aide à la Décision
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- AIPD** : Analyse d'Impact relative à la Protection des Données

P
O
U
R
B
I
E
N
C
O
M
M
E
N
C
E
R

Les premières vidéos

Les principes de base

P
O
U
R
B
I
E
N
C
O
M
M
E
N
C
E
R

Les premières vidéos

Les acteurs de l'OAD

P
O
U
R
B
I
E
N

C
O
M
M
E
N
C
E
R

Les premières vidéos

Définir le rôle des
examineurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)